

NUANCE FER BLANC SAT 2L+20%

2028943

Date de révision 18.05.2015

Date d'impression 01.12.2015

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/
L'ENTREPRISE**

Informations sur le produit

Nom commercial : NUANCE FER BLANC SAT 2L+20%
Identification de l'article : 2028943
Utilisation de la substance/du mélange : Peinture glycérophtalique
Société : MADER COLORS - ETABLISSEMENT DE MAROEUIL
FR53602006199
LILLE602006199
SAS
RUE DES CHAMPS
FR - 62161 MAROEUIL
Téléphone : +33321505800
Téléfax : +33321558594
Adresse e-mail : products-safety.mader-france@mader-group.com
Numéro d'appel d'urgence : Stéphane MELIN | +33 (0)6 07 80 98 14 | +33 (0)3 20 12 79 50
ORFILA (INRS) | +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)

R10: Inflammable.

Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention
Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

NUANCE FER BLANC SAT 2L+20%

2028943

Date de révision 18.05.2015

Date d'impression 01.12.2015

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une
poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir
le récipient fermé de manière étanche.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du mélange

Peinture glycérophtalique

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	64742-48- 9	Xn R65 ; R66; R67; R10	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336 Asp. Tox. 1 H304	>= 20,00 - < 30,00

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de
poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de
combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures
contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NUANCE FER BLANC SAT 2L+20%

2028943

Date de révision 18.05.2015

Date d'impression 01.12.2015

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : aucun(e)
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	300 mg/m3 600 mg/m3	TWA STEL	2015 2015	SUVA SUVA
12007-56-6	Tétraborate de calcium				
12007-56-6	Tétraborate de calcium	2 mg/m3 6 mg/m3	TWA STEL	2007 2007	OEL (IT) OEL (IT)

Équipement de protection individuelle

- Protection des mains : Gants résistants aux solvants
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

- Forme : Visqueux
- Données de sécurité**
- pH : Non applicable
- Point/intervalle d'ébullition : > 36 °C
- Point d'éclair : Env.41 °C
- Pression de vapeur : < 1.000 hPa
à 50 °C
- Densité : 1,30 g/cm3
à 23 °C
- Hydrosolubilité : Note: Non miscible
- Viscosité, cinématique : 975 mm2/s
à 40 °C

NUANCE FER BLANC SAT 2L+20%

2028943

Date de révision 18.05.2015

Date d'impression 01.12.2015

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactions dangereuses : Note: Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.
- : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Irritation de la peau : Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
- Irritation des yeux : Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
- Sensibilisation : Remarques: Donnée non disponible
- Information supplémentaire : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

Élimination physico-chimique
Bioaccumulation

Effets écotoxicologiques

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : - Vider les restes.
- Éliminer comme produit non utilisé.
- Ne pas réutiliser des récipients vides.
- Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

UN Numéro : 1263
Description des marchandises : PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes ADR/RID : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

IATA

UN Numéro : 1263
Description des marchandises : PAINT
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes ADR/RID : 3
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : Y344

IMDG

No. de la substance : UN 1263
Description des marchandises : PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes ADR/RID : 3
No EMS Numéro : F-E,S-E
Polluant marin : non

ADR: Pour des emballages < 450 litres et en application du paragraphe 2.2.3.1.5 ces matières ne sont pas de la classe 3
Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 30 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Données COV : : 25,55 %

Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)

Nomenclature des installations classées (Loi) : 1432 Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables

NUANCE FER BLANC SAT 2L+20%

2028943

Date de révision 18.05.2015

Date d'impression 01.12.2015

76/663 modifiée) 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables
2940 Application, cuisson, séchage de, vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Table: : 4 bis Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

Table: : 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Phrase(s) R Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

R10 Inflammable.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.